

## REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONSEIL DES JEUNES ET FONCTIONNEMENT

### I. DESCRIPTIF

Le Conseil des Jeunes est une instance de démocratie participative visant à solliciter les jeunes de la commune, afin qu'ils et elles puissent exprimer leur avis, échanger autour des améliorations possibles pour leur ville et proposer des projets qui leur tiennent à cœur. Ce conseil a un rôle de concertation et a aussi pour ambition l'apprentissage de la citoyenneté et du fonctionnement des instances démocratiques.

Le Conseil des Jeunes fait écho aux Conseil des Sages et sera amené à travailler en collaboration avec ce dernier. Il demande un engagement – en temps, en énergie et en motivation – aux jeunes qui souhaitent candidater.

### II. ELIGIBILITE

Pour pouvoir candidater au Conseil des Jeunes tu dois :

- Habiter à Evian
- Avoir entre 12 et 14 ans
- Être motivé(e) et t'engager à faire preuve d'assiduité sur les **2 ans de ton mandat**, si ta candidature est retenue

### III. DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque jeune remplissant les critères ci-dessus peut déposer un dossier de candidature, à remettre à la Mairie d'Evian, par voie postale (2 rue de la Source de Clermont, 74500 Evian-les-Bains) ou par mail ([courrier@ville-evian.fr](mailto:courrier@ville-evian.fr)) ou directement dans la boîte aux lettres (rue G. et E. Folliet).

Tout dossier doit être rempli dans son intégralité (y compris l'autorisation parentale) et remis dans les délais impartis pour pouvoir être étudié.

### IV. SELECTION DES CANDIDAT(E)S

Toute personne éligible ayant suivi la procédure peut être retenue, dans la limite de 15 places et avec la volonté de respecter au maximum la parité fille-garçon et la représentativité des différents secteurs de la Ville (Bennevy, Centre, Grottes, Hauts d'Evian, Léchère).

## **V. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

Le Conseil des Jeunes est supervisé par un élu référent et encadré à l'année par l'équipe du Service Jeunesse de la Ville d'Evian. Mme Le Maire pourra présider des réunions, notamment pour présenter les projets nécessitant un budget spécifique.

Le Conseil des Jeunes doit permettre de construire collectivement des projets pour la jeunesse évianaise, mais aussi pour l'intérêt général. Les jeunes doivent donc être force de proposition et travailler en collaboration avec l'équipe encadrante, afin de réaliser au mieux leurs idées, de manière constructive et réaliste.

## **VI. OBLIGATION D'ASSIDUITE**

Le Conseil des Jeunes se réunira en séance plénière, sous la direction de l'élu référent et l'encadrement de l'équipe du Service Jeunesse, environ une fois toutes les six semaines, sur une plage horaire fixe. D'autres réunions non plénières – dites groupes de travail – pourront aussi être organisées pour mener à bien des projets, à une fréquence qui sera à définir avec les jeunes conseillers et conseillères et l'équipe encadrante.

Les jeunes se réuniront également pour une journée d'insertion et d'échanges dans les semaines suivant leur institution au Conseil des Jeunes. Ils et elles seront aussi convié(e)s à différents événements de la Ville et impliqué(e)s dans leur organisation, dans la limite de leurs moyens et disponibilités (cérémonies de commémoration, Festi Léman, Festival de la Jeunesse, Fabuleux Village etc.). Des sorties éducatives, notamment des visites de diverses institutions parlementaires et collectivités territoriales, pourront également être organisées et il sera demandé aux jeunes de se rendre disponibles.

## **VII. DEPART**

En cas d'absentéisme répété, d'un manque d'investissement ou d'une attitude incorrecte, il pourra être demandé aux jeunes de quitter le conseil. Les jeunes ont également la possibilité de démissionner, si le Conseil des Jeunes devenait un investissement trop exigeant.



## VIII. SIGNATURE

### CANDIDAT(E)

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, déclare avoir lu et accepté le présent règlement.

### RESPONSABLE LEGAL(E)

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, responsable légal de  
\_\_\_\_\_, déclare avoir lu et accepté le présent règlement.

Fait à Evian le \_\_\_\_\_

SIGNATURE CANDIDAT(E)

SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL(E)

